

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DU PATRIMOINE	
PARCOURS-TYPE	Ingénierie du Patrimoine : Diagnostic et Stratégies Patrimoniales	
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Il est possible de suivre le Master 2 mention Droit du Patrimoine parcours Droit Ingénierie du Patrimoine : Diagnostic et stratégies patrimoniales sous contrat de professionnalisation		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
L'obtention du D.U. Gestion du patrimoine professionnel TPE/PME avec une note moyenne au moins égale à 14 sur 20 entraîne une dispense du bilan patrimonial (UE4).		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
Pour obtenir le semestre 2, une note supérieur ou égale à 8/20 doit être obtenue à la soutenance du bilan patrimonial appliqué		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE
Séance du 13 mai 2025
ANNEXE - DELIBERATION n° CEVE 2025 - 20 - EEDU - 002

MASTER 2		DROIT DU PATRIMOINE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Ingénierie du patrimoine - Diagnostic et stratégies patrimoniales								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 3			40	30	Oui	Oui				
UE	S1	UE 1 : Organiser, structurer et transmettre le patrimoine privé	51	108	15	10	Oui	Oui				
Matière	S1	Optimisation des relations patrimoniales du couple	6	9					CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Gestion du patrimoine et droit des biens		15								
Matière	S1	Assurance-vie et gestion patrimoniale		24								
Matière	S1	Patrimoine privé et stratégies fiscales	12	18								
Matière	S1	Fiscalité immobilière	12	21								
Matière	S1	Transmission à titre gratuit et dispositions volontaires	9	21								
Matière	S1	Pratique de l'assurance-vie	12									
UE	S1	UE 2 : Organiser, structurer et transmettre le patrimoine professionnel	26	57	10	10	Oui	Oui				
Matière	S1	Techniques comptables	3	12					CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés (1)	8	15								
Matière	S1	Patrimoine social	6	9								
Matière	S1	Transmission de l'entreprise	9	18								
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés (2)		3								
UE	S1	UE3 : Mettre en œuvre les stratégies patrimoniales	30	105	15	10	Oui	Oui				
Matière	S1	Investissements immobiliers	6	24					CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Droit international privé		12								
Matière	S1	Garanties		9								
Matière	S1	Allocation d'actifs	12	15								
Matière	S1	Approche macro-économique des marchés		9								
Matière	S1	Statut des conseillers du patrimoine		6								
Matière	S1	Intermédiation		9								
Matière	S1	Expertise en communication commerciale	12	12								
Matière	S1	Valeurs mobilières		9								
		total semestre 3	107	270	40	30						
Semestre	S2	Semestre 4			20	30	Oui	Oui				
UE	S2	UE4: Stratégies patrimoniales			20	30	Oui	Oui				
Matière	S2	Stratégies patrimoniales	39	30		10			CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire		Les apprenants doivent rédiger en groupe un bilan patrimonial portant sur une étude de cas proposée par la direction pédagogique. Le bilan fera l’objet d’une soutenance individuelle.
						20				CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance	
		Total semestre 4	39	30	20							
		Total année	146	300	60						12	